

COMMUNE DE GRANDRIS

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE ET PUBLIQUE

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 8 JANVIER 2011

Le huit janvier deux mille onze à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en session ordinaire et publique sous la présidence de Monsieur Jean Pierre PUJKIS, Maire. Convocation du 3 janvier 2011.

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Pierre Pujkis, Paul Crétin, Jean-Pierre Goudard, Lionel Guisard, Laurent Desplasse, Yvette Maynard, Sylvie Chatelard, , Jean-Michel Girin, Colette Fory, Carol Bonnot, Florent Pradinaud.

Excusées : Béatrice Chuet (pouvoir à Colette Fory), Sophie Dessaigne

Démissionnaires : Ghismonde Martin, Henri Freton.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- Monsieur Lionel GUIARD comme secrétaire de séance.
- Le compte rendu de la réunion du 14 décembre 2010.

PLU :

La commission urbanisme s'est réunie le jeudi 6 janvier 2011 avec le cabinet « Réalités » qui a en charge l'élaboration de notre PLU.

Nous avons passé en revue les différents postes de notre document d'urbanisme et les étapes pour un nouvel arrêt de notre PLU :

- Délibération en Conseil municipal le 08/01/2011
- Arrêt du projet de PLU au 08/01/2011
- Constitution du dossier par le bureau Réalités (20/01/2011)
- Reproduction des dossiers (fin 01) environ 20 exemplaires.
- Demander la nomination d'un commissaire enquêteur (mars).
- Consultation des services de l'état (15/03 au 15/05/2011).
- Enquête publique (15/06 au 15/07/2011).

Après en avoir débattu au sein du conseil, l'arrêt du projet est accepté à l'unanimité.

Objet : Nouvel arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a débuté en 2002 avec le cabinet Act Urbain. Suite à une cessation d'activités de Act Urbain, la commune a choisi de poursuivre avec le Bureau d'Etudes Réalités en 2006. La commune a poursuivi les études et la concertation avec la population et a arrêté son Plan Local d'Urbanisme en date du 8 Juillet 2008. Le PLU a alors été transmis aux personnes publiques associées qui ont émis un avis, notamment l'Etat, la Chambre d'Agriculture, le Conseil Général.

La Chambre d'Agriculture a émis un avis défavorable au projet en estimant que le potentiel urbanisable est trop élevé et demande à retirer 4 hectares de zones à urbaniser, notamment la zone 1AUe au Sud du Bourg et le développement linéaire de Nuizières.

L'Etat a émis des réserves majeures qui conditionnent la recevabilité du dossier. Il s'agit tout d'abord des perspectives de croissance démographique trop ambitieuse et du dimensionnement des zones destinées à l'urbanisation trop important. Sur ce point, l'Etat demande la suppression de la zone 1AUe-g2 du

Plat Marsan et la zone 1AUe de la Folletière, ainsi que des adaptations du règlement afin d'assurer une utilisation économe des espaces et une diversification des types de logements. La seconde réserve concerne la cohérence entre les projets d'urbanisation et les capacités du système d'assainissement. Il s'agit de montrer les travaux réalisés ou programmés en vue de réduire les problèmes de la station d'épuration et retrouver une capacité permettant d'absorber les effluents supplémentaires induits par les projets d'urbanisation du PLU et de mettre à jour l'étude de zonage d'assainissement. Enfin, la dernière réserve concerne la prise en compte des risques naturels. Pour le risque d'inondation, l'Etat demande de faire apparaître ce risque sur le plan de zonage du PLU et de réduire la zone économique UX. Pour le risque géologique, il est nécessaire d'intégrer de façon plus précise ses conclusions au sein du règlement du PLU.

Au vu de ces deux avis négatifs sur le projet de PLU, la commune a décidé de revoir son projet et de ne pas soumettre à la population un projet qui serait modifié par la suite de façon assez conséquente. Aussi, la commission urbanisme, avec les services associés, a décidé des modifications à apporter au projet de PLU pour l'améliorer et répondre aux exigences des personnes publiques associées. Ainsi, ont notamment été modifiés les points principaux suivants :

- le plan de zonage avec :
 - o l'inscription de la zone inondable et la réduction de la zone UX
 - o la réduction de la zone AUe au Sud du Bourg
 - o la réduction importante de la zone 2AU-g2 au Bourg au profit d'une zone agricole non constructible
 - o la réduction de la zone UEa-g2 à Nuizières sur la partie linéaire
 - o la réduction des zones Nh à Challière et au Bois de la Vache pour englober très strictement les constructions présentes.
- la mise à jour des orientations d'aménagement en fonction des modifications de zonage
- le règlement, notamment en vue de permettre une meilleure densité et une diversité de l'habitat ainsi qu'au niveau de l'intégration des données de l'étude géotechnique
- le rapport de présentation pour être complété notamment sur l'étude géotechnique et l'assainissement
- les annexes sanitaires avec l'intégration de l'étude de zonage d'assainissement mise à jour et de la programmation des travaux sur la station et les réseaux envisagés ainsi que l'actualisation de la défense incendie
- l'intégration de la donnée sur le classement sonore de la RD 385

Toutefois, ces modifications apportées n'ont pas remis en cause le projet d'aménagement et de développement durable du PLU. Le PADD n'a pas été modifié, ce qui n'a donc pas nécessité d'en re-débattre au sein du conseil municipal ou de le re-soumettre à la concertation du public.

Monsieur le Maire présente ainsi le projet de Plan Local d'Urbanisme, avec l'intitulé des diverses pièces le composant. Monsieur le Maire rappelle les orientations maintenues du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, les orientations d'aménagement, le plan de zonage du PLU modifié, le règlement modifié, les emplacements réservés, les servitudes d'utilité publique et informe des annexes présentes. Monsieur le Maire rappelle la mise à jour réalisée de l'étude de zonage d'assainissement et les travaux réalisés et programmés nécessaires pour améliorer le fonctionnement de la station d'épuration.

Monsieur le Maire rappelle les modalités de la concertation qui ont été définies par délibération du 12 Novembre 2002 :

- Mise à disposition du public d'un dossier lui permettant de s'informer du déroulement des études ainsi qu'un registre où pourront être portées ses observations aux jours et heures d'ouverture du public de la mairie
- Organisation d'une réunion publique annoncée par voie d'affichage et par le bulletin municipal dès que le projet de révision aura été formalisé.

Monsieur le Maire rappelle le bilan de la concertation réalisé lors de l'arrêt du PLU en date du 8 Juillet 2008, à savoir :

- par la mise à disposition du public en mairie depuis le 14 octobre 2003 d'un registre de concertation : aucune observation a été inscrite sur le registre de concertation
- par la mise à disposition en mairie des documents d'élaboration du PLU : diagnostic territorial et paysager, projet d'aménagement et de développement durable
- par la parution d'articles dans la presse et le bulletin municipal
- par une exposition sur le PADD en 2004
- par la réalisation d'une réunion publique qui s'est déroulée le 14 Avril 2008 portant sur la présentation du diagnostic territorial et paysager ainsi que sur le projet d'aménagement et de développement durable. Le nombre de participants était d'environ une cinquantaine de personnes et les sujets abordés ont été sur le zonage et l'agriculture. Les questions soulevées concernaient :
 - o les changements de destination dans la zone agricole
 - o l'extension des hameaux, notamment Gondras : rappel de l'éloignement avec le bourg, les problèmes d'accès et la problématique agricole
 - o l'extension du Plat Marsan : extension limitée imposée par le contexte réglementaire de la loi SRU et de la loi Montagne (recentrage sur le bourg, limitation du mitage), la prise en compte des avis de l'Etat et de la Chambre d'Agriculture, la prise en compte des orientations du SCOT.

Monsieur le Maire explique que le projet de PADD n'a pas été modifié depuis le premier arrêt du PLU et que des informations sur l'avancée du PLU ont été réalisées dans les comptes-rendus de réunion du Conseil Municipal ainsi que dans les bulletins municipaux. Aucune remarque particulière n'a été faite depuis sur le registre de concertation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Le conseil municipal :

- retire la délibération en date du 8 Juillet 2008
- tire à nouveau le bilan de la concertation : bilan positif de la concertation explicité ci-dessus n'ayant pas nécessité d'apporter des modifications aux orientations du PADD
- arrête à nouveau le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- précise que le projet de PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration ainsi qu'aux communes limitrophes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale en ayant fait la demande. A la fin de cette consultation, le PLU sera soumis à l'enquête publique.

TABAC PRESSE :

Une réunion de travail a eu lieu le jeudi 06 janvier 2011 avec notre bureau d'étude (3.14 – Tangence) pour finaliser les plans du futur local « Vival - Tabac - Presse ».

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) sera réalisé pour fin janvier, puis un appel d'offres sera lancé pour choisir les entreprises.

Le permis de construire a été déposé début décembre et les services de l'état ont 6 mois pour l'instruire.

Suivi d'un délai de 2 mois correspondant au délai de recours possible des tiers.

La commission de sécurité et d'accessibilité (Sous-préfecture) doit également statuer car ce local recevra du public.

La commune pourra signer l'acte d'achat quand toutes ces étapes seront réalisées, sachant que le délai pourrait être raccourci si nous parvenons à avoir le permis de construire avant la date initial.

Les travaux pourraient commencer au printemps pour un emménagement de Mr et Mme THOREL au début de l'été.

STAGIAIRE : GRATIFICATION :

Alexis LESCHIERA a réalisé un stage de 8 semaines avec les employés communaux, dans le cadre de sa formation à la maison familiale de St ROMAIN de POPEY.

Le conseil municipal lui alloue une gratification de 400,41 € pour ce stage.

COMPTE RENDU des COMMISSIONS :

- TRAVAUX RD 504 :
La 2^{ème} phase des travaux se réalisera au 2^{ème} trimestre après que la communauté de communes soit intervenue pour l'assainissement.

QUESTIONS DIVERSES :

- Frédéric CARDOSO : en arrêt maladie depuis le 20/12/2010 pour un problème à l'épaule.
- Secrétariat : - augmentation de 31 heures 30 à 35 heures pour Nathalie MOISSONNIER.
- recrutement d'une nouvelle secrétaire en cours ; Nous avons reçu 15 candidatures, 6 ont été retenues pour un entretien et 3 ont été sélectionnées pour un 2^{ème} entretien le samedi 15/01/2011.
- Rythmes scolaire : Mme CHATELARD Sylvie demande s'il y aura école le mercredi matin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 15.

